



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PORTFOLIO

pour la mobilité franco-allemande
en collège

Séjours / échanges de moyenne durée:
(programme Brigitte Sauzay)

Aide à la décision pour la validation de la scolarité accomplie en
Allemagne

SUIVI DE LA SCOLARITE

COMPETENCES PERSONNELLES ET INTELLECTUELLES

La mobilité individuelle des collégiens et des lycéens connaît un essor significatif depuis une décennie dans l'académie de Poitiers. Ancrée dans les accords éducatifs, elle concerne au premier chef les élèves germanistes qui se voient offrir durant leur scolarité la possibilité de participer à plusieurs types de séjours / échanges individuels, subventionnés par l'**Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)**. Les années de collège sont de plus en plus souvent mises à profit pour effectuer un séjour en Allemagne pour une durée de deux ou trois mois (**programme Brigitte Sauzay**), les collégiens choisissent souvent **le land du Mecklembourg-Poméranie occidentale, partenaire de l'académie de Poitiers** depuis 2007, car ils sont accompagnés par un professeur d'allemand à l'aller et au retour. Un second partenariat entre le **département de la Vienne et le land de Styrie en Autriche**, à l'initiative du Conseil général de la Vienne, permet aux collégiens et notamment aux élèves de Sixième bilangue, de partir également accompagnés, en échange individuel en Autriche.

Ces différentes mesures de mobilité individuelle répondent à l'objectif d'apprentissage de la langue en immersion, encouragé par le **plan de rénovation de l'enseignement des langues**¹, par les **programmes du collège** et par la **réforme du lycée**².

Elles permettent de développer des **compétences personnelles validées dans le cadre du Livret personnel de compétences (LPC) destiné à attester l'acquisition du Socle commun de connaissances et de compétences**, qu'il s'agisse de l'autonomie et de l'initiative, des compétences sociales et civiques, de la culture humaniste, de la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ou encore de la maîtrise d'une langue étrangère, **autant de compétences nécessaires à la construction de l'éducation à la citoyenneté européenne**.

La mobilité franco-allemande a pour atout **la cohérence d'un parcours réussi en langue allemande, étape par étape, qui servira le projet personnel ultérieur, quel qu'il soit, grâce à la richesse des différents dispositifs** dont les participants constitueront un vivier naturel de recrutement pour le dynamique marché du travail franco-allemand :

- Au collège, la scolarité **en classe bilangue et en section européenne** est valorisée par un séjour prolongé dans le pays de la langue cible.
- La réussite à la **certification en allemand** proposée gratuitement aux élèves de 3^{ème} et en seconde au niveau A2 ou B1 est un retour sur investissement important pour les collégiens, comme l'indique le taux de réussite au niveau B1.
- L'orientation toute naturelle en **section européenne de lycée** pour ces mêmes élèves permet de se présenter au label d'excellence **Certilngua** qui propose une double validation des *compétences - langue et citoyenneté européenne* - , acquises dans le cadre de la mobilité.
- L'orientation en **Abibac** (double délivrance du baccalauréat français et de l'*Abitur* allemand) implique un séjour de longue durée Outre-Rhin: la moyenne générale à l'*Abitur* est déterminante pour accéder à l'université allemande de son choix et aux études de son choix.
- La mobilité franco-allemande représente une des clés de la réussite pour tout lycéen qui envisage des études supérieures au sein du **réseau des cent cinquante établissements membres de l'Université franco-allemande**³ ou qui souhaite pour le moins partir comme étudiant Erasmus dans l'espace européen.

¹ B.O.E.N. n°23 du 8 juin 2006

² B.O.E.N. spécial n°1 du 4 février 2010 : <http://www.w.education.gouv.fr/cid50475/mene1002838c.html>

³ <http://www.dfh-ufa.org/?L=1>

On l'aura compris, la mobilité individuelle soutenue par les nombreux dispositifs franco-allemands et les collectivités territoriales contribuent à la formation du futur citoyen européen et prédisposent à un avenir personnel et professionnel en Europe.

Ces nombreux programmes de mobilité individuelle rempliront leur mission s'ils vont toutefois de paire avec **une scolarité réussie dans le pays d'accueil et au retour. Tel est l'objectif du présent Portfolio académique de la mobilité individuelle franco-allemande.**

Pour ce faire, l'académie de Poitiers s'est inscrite dans une démarche résolue de valorisation de la mobilité individuelle, au nom du principe de confiance et de reconnaissance de la scolarité accomplie dans l'établissement allemand :

- **Partir en mobilité franco-allemande contribue à la validation des compétences du Socle européen de connaissances et de compétences en vue de l'obtention du Brevet national des collèges** grâce à la prise en compte des **compétences personnelles et intellectuelles.**
- **Partir en mobilité individuelle franco-allemande ne signifie pas effectuer une double scolarité**, mais une seule scolarité en Allemagne concertée l'établissement d'origine.

Simple et pragmatique le Portfolio, élaboré par un groupe de travail réunissant l'inspection pédagogique régionale d'allemand, l'inspection de l'éducation nationale pour le premier degré, des principaux de collège et des professeurs d'allemand du premier et du second degré, se veut être à la fois

- un **outil d'accompagnement** et **une aide à la décision** pour les équipes éducatives lors des conseils de classe et de l'orientation de l'élève
- un **document de contractualisation** (entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil, l'élève et sa famille),
- un **document d'attestation**
- un **document d'auto-évaluation / catalyseur de progrès qui responsabilisera l'élève.**

Dans sa conception il prend appui sur le **Portfolio académique pour la mobilité franco-allemande – échanges individuels de longue durée (échanges Voltaire et séjours année de seconde)**, qui a fait l'objet d'une **expérimentation** conduite dans l'académie avec la MEIPPE entre 2007 et 2010⁴ et a permis d'impulser une coopération entre les établissements scolaires d'origine et d'accueil des élèves, français et allemands, dont le bilan est disponible sur le site académique, accompagné des retours d'expérience de trois établissements⁵.

Dans le même esprit le même groupe de travail a conçu **le Portfolio académique pour la mobilité franco-allemande dans le premier degré – échanges et séjours collectifs.**

Nous souhaitons que ce portfolio facilite la reconnaissance et la validation des acquis dans le système éducatif du pays partenaire et encourage les projets personnels de mobilité individuelle qui impliquent un investissement considérable pour les élèves et signifie un choix porteur pour leur avenir personnel et professionnel dans l'espace européen et pour la coopération franco-allemande en particulier.

Poitiers, juin 2014

⁴ Expérimentation article 34 de la *Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École* du 23 avril 2005),

⁵ <http://ww2.ac-poitiers.fr/allemand/spip.php?article175>

PARTIE 1

Rappel des textes

Extraits du Bulletin Officiel de l'Éducation nationale relatifs à la coopération franco-allemande

Encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée - B.O.E.N. n°30 du 25 août 2011 –

La reconnaissance des apports de la mobilité : valoriser les expériences à l'étranger.

La mobilité doit être apprenante et accompagnée. (...)Le partenariat scolaire constitue un excellent moyen d'échanges pour améliorer le niveau linguistique des élèves et renforcer leurs compétences interculturelles (cf. [circulaire n° 2010-008 du 29 janvier 2010](#) relative aux langues vivantes au lycée d'enseignement général et technologique). Plus largement, les échanges sont au service de l'ensemble des apprentissages.

Les compétences acquises par les élèves lors d'expériences à l'étranger (notamment stage professionnel, période scolaire passée à l'étranger, échange avec un établissement, conduite d'un projet ou échange numérique mené avec un établissement scolaire) doivent être prises en compte dans le parcours de l'élève et valorisées dans le cadre de l'établissement scolaire. C'est l'une des conditions fondamentales de la réussite de toute expérience de mobilité.

À cet égard, la recommandation 2006/961/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation, dénommée Charte européenne de qualité pour la mobilité, constitue le document de référence des séjours d'enseignement et de formation à l'étranger (cf. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_394/l_39420061230fr00050009.pdf).

De plus, il peut être utile de consulter le portail recensant les outils pratiques au service de la mobilité européenne « Mobiloutil » (cf. <http://www.mobiloutil.eu>), conçu et administré par le réseau Euroguidance France qui anime, par ailleurs, un site d'information et de conseil sur la mobilité en Europe (cf. <http://www.euroguidance-france.org>).

I.3.2 Au retour de la mobilité

I.3.2.1 La reconnaissance des acquis dans les piliers du socle commun de compétences et de connaissances au collège

Au collège, la période de mobilité accomplie à l'étranger est suivie, lors du retour de l'élève dans son établissement d'origine, de l'élaboration, par ce dernier, d'un compte rendu dont la forme et les modalités de présentation sont déterminées par les enseignants de sa classe, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Pour la restitution de cette expérience de scolarisation dans le système scolaire d'un autre pays, l'utilisation des supports offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication est privilégiée.

Le document produit et présenté par l'élève est pris en compte dans le processus d'évaluation pour l'acquisition du palier 3 du socle commun de compétences et de connaissances. Lors de la présentation de ce document par l'élève, une attention particulière est apportée à l'évaluation d'acquis relevant de la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (compétence 4), mais également d'acquis relevant d'autres compétences telles que la pratique de la langue vivante étrangère, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

Ainsi, sur décision du principal et après avis de l'équipe pédagogique, sont inscrits sur le livret personnel de compétences et de connaissances les items qui auront été évalués positivement par l'établissement d'accueil dans les compétences correspondantes du palier 3 du socle, ainsi que ceux constatés au retour de l'élève.

I.3.2.2 Le passeport orientation formation et le livret de compétences expérimental

Dans les lycées généraux et technologiques, les compétences acquises dans le cadre de la

mobilité sont intégrées dans le passeport orientation formation.

Dans les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels qui l'expérimentent, les compétences acquises peuvent, si l'élève le souhaite, être valorisées dans le livret de compétences expérimental mis en place en 2010. Ce livret a vocation à valoriser l'ensemble des compétences acquises dans le cadre scolaire ou en dehors du cadre scolaire, et donc également dans le cadre de la mobilité.

I.3.2.5 Le cas de la coopération franco-allemande

Dans le cadre de la coopération franco-allemande, le plan de relance de l'apprentissage de l'allemand en France et du français en Allemagne, décidé par le Conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004, prévoit que tout élève inscrit dans un établissement français et passant son année de seconde dans un établissement allemand en classe 10/11 voit son année validée en France si l'établissement allemand dans lequel il a été scolarisé l'a lui-même validée (cf. note de service n° 2006-184 du 21 novembre 2006).

Recommandations académiques

Validation des acquis dans le cadre des programmes de mobilité individuelle franco-allemande de longue durée

Définition d'un cahier des charges

1) Trois principes :

- inscription de l'aide à la mobilité dans le projet d'établissement
- suivi dans 3 disciplines
- application du principe de confiance

2) Suivi dans 3 disciplines :

- les 3 disciplines obligatoires au Diplôme national du Brevet (français et mathématiques, histoire-géographie)
- définition dans ces 3 disciplines des points et notions essentiels du programme
- désignation au sein de l'établissement français du professeur référent de l'élève pour chacune des 3 disciplines (il assure son suivi à distance et sa réintégration en septembre)
- désignation au sein de l'établissement allemand du professeur référent de l'élève pour chacune des 3 disciplines

3) L'établissement partenaire allemand s'engage à

- définir les points qui font partie du programme allemand dans ces 3 disciplines
- effectuer un suivi approprié sur cette partie de programme
- transmettre pour les conseils de classe de l'établissement français des bilans intermédiaires
- pratiquer une validation adaptée à l'élève français

4) L'établissement français s'engage à

- définir les points du programme non traités en Allemagne
- effectuer un suivi à distance (mise en ligne des cours sur le site de l'établissement ou envoi de cours + un devoir intermédiaire à valeur d'indicateur, suivi d'un corrigé formatif + une évaluation finale diagnostique et non bilan destinée à préparer la réinsertion de l'élève)
- traiter le cas de l'élève en conseil de classe sur la base des suivis français et allemand
- valider les acquis en Allemagne en appliquant le principe de confiance
- assurer la bonne réintégration de l'élève à son retour, si nécessaire, confiée à l'équipe pédagogique

PARTIE 2

Contractualisation

entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil,
l'élève et son représentant légal

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement d'origine :

Professeur principal :

Professeur référent français chargé du suivi de la scolarité :

Etablissement d'accueil :

Professeur principal :

Professeur-tuteur allemand :

Date du séjour en Allemagne :

Projet personnel ultérieur et orientation souhaitée au lycée:

Contrat pédagogique individuel (voir protocole d'expérimentation)

- **Disciplines de suivi contractualisées avec l'établissement d'origine au regard de l'orientation souhaitée):**
 - o Français :

 - o Mathématiques (préciser les points ou notions essentiels):

 - o Histoire-géographie (préciser les points ou notions essentiels) :

- **Mode de suivi à distance par l'établissement français (ex : ENT, CNED, envoi de cours, suivi de mémoire)**

Projet de mobilité (domaines dans lesquels l'élève souhaite s'investir plus particulièrement dans sa vie scolaire et citoyenne en Allemagne)

- **Brève description du projet**

- **Thème du mémoire qui sera pris en compte pour la validation**

L'élève et sa famille	Etablissement d'origine	Etablissement d'accueil
Signature de l'élève	Signature du professeur-référent français	Signature du professeur-tuteur allemand
Signature des parents ou du représentant légal	Signature du professeur principal français	Signature du chef d'établissement
	Signature du chef d'établissement	

PARTIE 3

Ma motivation
(à remplir avant le séjour)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement d'origine :

Professeur responsable de l'échange :

Etablissement d'accueil :

Professeur responsable de l'échange :

Projet personnel :

Ma motivation avant l'échange :

- Ce que j'imagine :

- Ce qui me rend curieux :

- Ce que j'espère :

- Ce à quoi je m'engage pour la réussite de ce séjour:

PARTIE 3

Compétences acquises
durant la scolarité en Allemagne
et validation de la scolarité par l'établissement allemand

Compétences personnelles et intellectuelles

A renseigner en début (D) et en fin (F) de séjour afin de valoriser la progression que l'on pourra visualiser par une échelle de 1 (compétence minimale) à 5 (compétence maximale). Les compétences indiquées ne sont pas hiérarchisées.

1. Autonomie et initiative	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
Savoir développer son autonomie <ul style="list-style-type: none"> - Savoir organiser son travail : planifier et anticiper, se fixer des objectifs. - Savoir s'adapter à un nouvel environnement de travail (méthodes, outils). 				
Savoir faire preuve d'initiative <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'impliquer en cours et participer. - Savoir manifester créativité, curiosité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'école ou l'établissement d'accueil ou autre (associations...). 				
Savoir faire preuve d'esprit critique <ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer ses forces et ses faiblesses, apprécier ses progrès Savoir construire, formuler et défendre son opinion personnelle et écouter celle des autres. 				
Savoir faire preuve d'initiative <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'impliquer en cours et participer. - Savoir manifester créativité, curiosité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'école ou l'établissement d'accueil ou autre (associations...). 				
Savoir faire preuve d'esprit critique <ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer ses forces et ses faiblesses, apprécier ses progrès - Savoir construire, formuler et défendre son opinion personnelle et écouter celle des autres. 				

2. Compétences sociales et civiques	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
Savoir faire preuve d'un comportement responsable <ul style="list-style-type: none"> - Savoir respecter des règles de la vie collective (ponctualité, assiduité, engagement...). - Savoir respecter autrui. - Savoir gérer les conflits. 				
Savoir s'impliquer dans la communauté scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Savoir nouer des contacts, y compris hors de la famille d'accueil. - Savoir travailler en équipe. Savoir participer à des actions et à des projets collectifs (recherche, production, actions d'intérêt général). 				

3. Compétences (inter)culturelles	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
Savoir s'impliquer dans un ou plusieurs domaines de la culture germanique (musique, littérature, arts, sciences, sport...)				
Savoir s'adapter à une autre culture (extra)-scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'histoire et à l'actualité européennes / franco-allemande. - Savoir identifier et intégrer les spécificités propres au système éducatif allemand (démarche scientifique, littéraire, artistique : raisonnement, argumentation, pratique, formulation d'opinion, présentation.) 				

4. Compétences en TICE	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'informer, se documenter. - Savoir créer, produire, traiter, exploiter des données. - Savoir communiquer, échanger. - Savoir adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'usage de l'informatique. 				

5. Compétences langagières en allemand			Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
<i>Mettre une croix dans les cases correspondantes pour chaque activité langagière (CO, CE...) en début (D) et en fin (F) de séjour, afin de valoriser la progression (A2 : niveau le moins performant – B1 : niveau le plus performant visé en fin de collège pour les élèves de classe bilingue). Les niveaux A2 à B1 renvoient à l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues, familier aux élèves.</i>			D	F	D	F
COMPREHENSION ORALE	(CO)	B1 Je peux comprendre les points principaux de messages en langue standard, claire et articulée, sur des sujets familiers , suivre les points principaux d'une discussion entre locuteurs natifs / du journal télévisé / des émissions de radio, sur des sujets familiers , le plan d'un exposé court et simple sur une notion du programme .				
		A2 Je peux comprendre l' essentiel de brefs messages , annonces ou consignes sur un sujet familier , formulés lentement dans une langue simple , suivre les indications simples sur un trajet à accomplir . Je peux identifier le sujet d'une discussion entre locuteurs natifs, sur un sujet familier . Je peux suivre les rubriques du journal télévisé et comprendre l'information essentielle de documentaires télévisés sur des sujets familiers .				
		A1 Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de mon environnement, si les gens parlent lentement et distinctement. Ex : formules de salutation et de politesse, de présentation, habiter....,				
COMPREHENSION ECRITE	(CE)	B1 Je peux lire des textes factuels ou littéraires en langue courante . Je peux comprendre la description et la succession d'événements , leur lien de causalité , reconnaître la démarche argumentative et les conclusions du texte, comprendre l'expression de sentiments ou de souhaits , les motivations et réactions des personnages, du narrateur / de l'auteur clairement exprimées , repérer des informations pertinentes sur des notions étudiées ou des sujets familiers , repérer le registre de langue (familier ou soutenue).				
		A2 Je peux lire des textes courts, simples et courants, relatifs à des domaines concrets et familiers (publicités, prospectus, menus, horaires, lettres personnelles, textes littéraires, modes d'emploi...). Je peux identifier la thématique générale , repérer une information importante , comprendre les informations essentielles .				
		A1 Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues, me repérer en ville avec des panneaux				

E X P R E S S I O N (EE)	B1	Je peux écrire un texte simple, cohérent, articulé à l'aide de liens logiques et chronologiques simples, et facilement compréhensible , sur des sujets familiers (lettres personnelles, résumé, descriptions détaillées d'expériences et d'impressions.)				
	A2	Je peux raconter un événement ou d'une activité , dans une langue simple , avec connecteurs simples (<i>et, mais, parce que</i>), fournir ou reformuler une information simple, écrire des notes et messages simples et courts . Je peux écrire une lettre personnelle très simple , par exemple de remerciements.				
	A1	<ul style="list-style-type: none"> - Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances, un court message électronique. - Je peux me présenter, présenter ma famille, remplir une petite fiche d'inscription avec des renseignements personnels simples, inscrire par exemple mon nom, mon adresse, mon âge... 				

E X P R E S S I O N C O N C O R A L E (OC)	O R A L E C O N T I N U E	B1	Je peux présenter une expérience personnelle , l' intrigue d'un livre ou d'un film sous forme d'une suite de points , en donnant des détails et en faisant part brèvement de ses sentiments et réactions . Je peux faire un exposé simple en faisant apparaître les points importants , après l'avoir préparé . Je peux m'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable , avec une prononciation claire et une intonation pertinente .				
		A2	Je peux présenter ou décrire une activité personnelle , mon environnement propre (famille, école, conditions de vie, activités présentes ou récentes..), par de courtes séries d'expressions ou de phrases simples non articulées entre elles. Je peux faire un bref exposé élémentaire sur un sujet familier , après l'avoir préparé et répété .				
		A1	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon environnement familier (lieu d'habitation, école, ville, famille et amis) et exprimer mes goûts				
E X P R E S S I O N I N T E R A C T I V E (EOI)	I N T E R A C T I V E	B1	Je peux prendre part sans préparation à une conversation dans une langue simple , exprimer des sentiments et un point de vue , malgré encore des difficultés à formuler exactement ce que j'aimerais exprimer. Je peux transmettre une information simple et directe et demande plus de renseignements et des directives détaillées . Je peux m'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable , avec une prononciation claire et une intonation pertinente .				
		A2	Je peux gérer des échanges sociaux (formules de politesse simples et courantes ; faire et accepter une offre, une invitation, des excuses ; exprimer des goûts) et participer à de courtes conversations sur des sujets familiers . Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.				
		A1	<ul style="list-style-type: none"> - Je peux parler avec quelqu'un de façon simple. Quand je ne comprends pas, je peux demander à la personne de répéter ou de préciser. - Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers, demander des renseignements simples et répondre moi-même à de telles questions 				

Autres compétences (extra)-scolaires acquises par l'élève

A renseigner par l'élève qui précisera dans quel cadre et pourra joindre les attestations le cas échéant : (voir partie 4, p. 15)

-
-
-

-

PARTIE 5

Mon bilan personnel
(à remplir au retour)

PARTIE 4

Documents et attestations divers

L'élève classera ici les documents suivants

1. Bulletin et avis du conseil de classe de l'établissement scolaire allemand
2. Bulletin et avis du conseil de classe de l'établissement scolaire français
3. Diplômes et attestations (extra)-scolaires obtenus lors du séjour en Allemagne
4. Productions spécifiques de l'élève le cas échéant
5. Rapport de séjour
6. Autre